

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 25 février, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 16 février 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Claudine COUV RAT
Madame Viviane HUYGHE
Madame Renée Paule SERVEAUX
Monsieur Régis PETIT
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Nicole CAMILLERI
Madame Maryvonne DIVETOT
Madame Anne HEURTAUX
Madame Michèle LE ROUX
Monsieur Patrick LECLERC

ETAIENT ABENTS EXCUSES

Monsieur Laurent ROUSSEL
Monsieur Sébastien GEORGES

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

oOo~

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 21 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Lotissement SECOMILE

Les travaux de terrassement ont commencé,

Monsieur VIVIER signale qu'à l'examen détaillé du plan de bornage, il a constaté que les lots n°2 et 3, donnant sur la rue du Robichon, avaient des entrées situées pour chacune aux extrémités.

Cette rue étant bordée de places de stationnement, il conviendrait d'accoler l'entrée du lot n°2 à l'entrée du lot n°3.

Par ailleurs, il faut veiller au terrassement des entrées de ces terrains par rapport aux risques d'inondation.

Un courriel sera envoyé à Monsieur LE DENN, chargé d'opération à la SECOMILE.

EAD – Etude de définition pour les ateliers municipaux.

Doublement de la surface des ateliers,

Création d'un local spécifique pour le stockage du fioul,

Mise aux normes électriques,

Remplacement des portes de garages actuelles par des portes automatiques,

Remplacement de l'éclairage et du système de chauffage.

Proposition EAD en septembre 2015 : 316 359,20 Euros HT (soit 379 631,04 € TTC). Le conseil municipal a demandé une autre étude considérant que le coût proposé au m² est trop élevé pour un atelier municipal.

Madame PLESSIS, responsable d'opérations superstructures chez EAD est venu présenter aux élus une nouvelle étude pour un bâtiment type industriel. Coût : 242 716 € HT (soit 291 259,20 € TTC)

Les membres du conseil municipal observent une baisse de 73 643 Euros et considèrent qu'un bâtiment industriel n'est pas approprié à cet endroit.

Madame PLESSIS propose de réduire la surface pour diminuer le coût.

Le budget étant élevé, l'opération sera examinée à la commission des finances.

Monsieur le maire remercie Madame PLESSIS pour son intervention.

DB2016.006 - Travaux SIEGE Chemin des vignes

Exposé des motifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur *le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.*

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement² : **14 000 €**
- en section de fonctionnement : **9 333,33 €**

DB2016.007 Convention entre la commune et Orange régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications

Exposé des motifs

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonné des réseaux de télécommunications donneront lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédié(s) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (Fibre optique). En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur Orange, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunications :

- **La première option – dite A** – revient à attribuer à la commune compétente la propriété des installations souterraines de communications électroniques. Dans ce cadre, la convention spécifique signée entre la personne publique et Orange prévoit principalement :
 - le transfert de la propriété de l'ensemble des installations de communications électroniques créées (fourreau supplémentaire y compris) à la personne publique,
 - que c'est la personne publique qui assurera l'entretien, la maintenance de ces installations (y compris notamment la réponse aux DT-DICT),
 - qu'Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.
- **La seconde option – dite B** – revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, la convention correspondante prévoyant quant à elle principalement :
 - qu'Orange réservera l'usage du fourreau surnuméraire posé à l'occasion des travaux à l'usage du développement du réseau Très Haut Débit-fibre optique,
 - qu'Orange conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créées,
 - que la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau ainsi créé en cas de déploiement de la fibre optique,
 - qu'Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau à tout opérateur qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement,
 - que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0,15 €/ml en 2013).

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal, de choisir l'option B.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de type B avec Orange en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications (cf. délibération suivante).

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

DB2016.009 Convention de mandat Conseil Départemental de l'Eure

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur Philippe VIVIER, Maire de Normanville à signer la convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur la route départementale relative aux travaux d'aménagements sur les RD52 & 155 :

Concernant l'aménagement d'une sente piétonne sur la RD 52, le montant des travaux s'élève à 6 030,00 euros T.T.C., soit 5 025,00 euros H.T.

Le montant de la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Eure à la commune est de 2 764 euros sans taxe.

Concernant la réfection d'enrobé sur trottoirs et pose de potelets, le montant des travaux s'élève à 9 671,39 euros T.T.C., soit 8 059 euros H.T.

Le montant de la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Eure à la commune est de 4 432 euros sans taxe.

Concernant la fourniture et la pose de deux radars pédagogiques sur la RD 52, le montant des travaux s'élève à 7 725,60 euros T.T.C., soit 6 438 euros H.T.

Le montant de la subvention accordée par le Conseil départemental de l'Eure à la commune est de 3 541 euros sans taxe.

COMPTE-RENDU

- o GEA - Relevé décision Service à la population du 21 janvier 2016,
- o GEA - Bureau communautaire du 10 février 2016,
- o GEA Aménagement Territoire relevé décisions du 4 février 2016,
- o GEA - PV Conseil communautaire du 16 décembre 2015,
- o GEA - 27 novembre 2015 CR Commission 3,
- o GEA - 2ème CR Commission 3 du 29 janvier 2016,
- o GEA - Relevé de décisions 2 février 2016,
- o GEA Ordre du jour conseil communautaire du 24 février 2016
- o Secours Alimentaire du Val Iton – réunion de budget le 11 février 2016
- o Contribution 0,75 Euros/habitant soit une participation sur 2016 de 832,50 Euros
- o GEA - Conférence des maires le 22 février 2016,
- o GEA Transports Relevé de conclusion commun EPN Transport du 22 janvier 2016,
- o GEA Transports Relevé de conclusion commun EPN urbanisme du 22 janvier 2016

COURRIER DU MAIRE

- Ø Monsieur SCHMIDT – Demande de modification de l'entrée Allée des Oliviers, Monsieur VIVIER demande à Monsieur COLLAS de contacter le Grand Evreux Agglomération pour la faisabilité,
- Ø Pitous de la vallée - Numéro d'urgence – numéro de téléphone de Régis PETIT,
- Ø ESN Tournoi le 16 mai 2016,
- Ø Club Bien Etre et Amitié le 15 mai 2016.
- Ø Monsieur PELLIER – Demande d'un drapeau tricolore à l'école.
Le demande est transmise au SIVOS de Normanville et Saint Germain des Angles,
- Ø Base aérienne - Raid Solidaire le 22 mai 2016.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- Ø Notre commune ayant une population inférieure à 10 000 habitants, la loi 2010-788 du 12 juillet 2012 portant sur une réforme des publicités extérieures, visant à protéger le cadre de vie, interdit les panneaux publicitaires. A ce titre, nous sommes intervenus auprès de l'ensemble des propriétaires sur les terrains desquels sont implantés des panneaux publicitaires visés par la réglementation. Divers propriétaires ont été relancés. En l'absence de réponse, conformément aux dispositions de la Loi, le dossier est transmis au Préfet, pour faire appliquer cette loi. Un dossier a été transmis, pour ce dispositif, à la Préfecture.
- Ø Pave Restitution CD concernant la Commune de Normanville